

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 12h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à La Roche sur Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 14

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Stéphane VALLI.

Déléguées suppléantes : ANDREOLI Danièle, Sheila MICHEL.

Délégués ayant donné pouvoir : Aline WATT CHEVALLIER, Bruno FOREL.

Délégués excusés :

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Aline WATT CHEVALLIER.

Madame Sheila MICHEL est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° 2024-10-01/03 en date du 1/10/2024 adoptant le compte financier unique (CFU) à partir des comptes de l'exercice comptable 2024 pour son budget principal et son budget annexe Mobilités ;

VU la délibération n° 2024-03-15/11 du SM4CC en date du 15 mars 2024 approuvant le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2024,

VU le CFU 2024 du SM4CC ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et compte de résultat synthétiques ;

N°2025-03-27/02



CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Recettes réalisées	77 723,80 €	7 263 940,24 €	7 341 664,04 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0€
DEPENSES	Dépenses réalisées	507 939,12 €	6 796 743,88 €	7 304 683,00 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-430 215,82 €	467 196,36 €	36 981,04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-20 596,92 €	2 592 493,97 €	2 571 897,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-450 812,24 €	3 059 690,33 €	2 608 878,09 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-450 812,24€	3 059 690,33 €	2 608 878,09 €


Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur le Président s'est retiré pour laisser la présidence à M. FAVRE Laurent 3ème Vice-Président, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

N°2025-03-27/02

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus :
- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Roche sur Foron, le 27 mars 2025 ;

Le Président	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Sheila MICHEL 

D.G.S.